

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 avril 2016

Présents : Lilian BILLET, Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Véronique DA SILVA FREITAS, Christine DROUILHET, François FERTHET, Karine JULIEN, Stéphane MARZA, Isabelle PAPIN, Yvan PAUGET

Absents excusés : Corinne DONDE

Secrétaire de séance : Jean-Paul BOUILLOUD

Budget annexe « LOTISSEMENT »

• Lot n° 8 : Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente du lot n° 8 au Lotissement « *Clos de la Parnelle* » et autorise le Maire à signer tous actes relatifs à cette vente.

Budget Primitif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le budget primitif « Lotissement » qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	47 034.47 €	18 101.09 €
RECETTES	47 034.47 €	18 101.09 €

Budget annexe « ASSAINISSEMENT »

• Travaux d'extension du réseau d'assainissement au Villard – Consultation des entreprises
Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise SCIRPE CENTRE EST – 5 Allée Alban Vistel – 69 110 Sainte-Foy-Lès-Lyon, dont le devis quantitatif et estimatif s'élève à 63 263.80 € HT – 75 916.56 € TTC et autorise le Maire à signer le marché correspondant.

Budget Primitif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le budget primitif « Assainissement » qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	55 084.68 €	109 105.66 €
RECETTES	55 084.68 €	109 105.66 €

Budget principal « COMMUNE »

Fixation des taux d'imposition 2016

Décision est prise d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 de 4%.

Cette décision est motivée par :

- la diminution constante depuis 2014 des dotations de l'état, qui a entraîné une perte de 14 555,00 € en recette de fonctionnement au titre de la Dotation Globale Forfaitaire entre 2013 et 2016.
- des taux d'imposition inchangés depuis 1996
- l'alignement sur les taux d'imposition des communes du canton de Coligny

Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition ainsi :

- Taxe d'Habitation : 14,82% (au lieu de 14.25% auparavant)
- Taxe Foncier Bâti : 9,26% (au lieu de 8.90% auparavant)
- Taxe Foncière Non Bâti : 34,24% (au lieu de 32.92% auparavant)
- Cotisation Foncière des Entreprises 15,83% (au lieu de 15.22% auparavant)

Contribution au syndicat Sevron/Solnan

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de fiscaliser la totalité de la contribution communale, soit la somme de 11 067.25 €

• Fourniture des panneaux de dénomination des voies et des plaques de numérotation des habitations :

Le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise Rochetaillée Email, d'un montant de 7 394.40 € HT soit 8 873.28 € TTC, comprenant la fourniture de :

- 86 panneaux coins arrondis 450x250 mm en email incluant le nom de la commune et son logo,
- 264 plaques de numéro 150x100 – 2 trous, en email
- 86 supports galva diam. 60, lg 3 mètres, épaisseur 2mm, bouchons visserie et colliers de serrage

• Abri au hameau du Villard : fourniture et pose de la charpente

Le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise SORGUE-FRERES « Beaulieu » 71480 Condal d'un montant de 6 501.16 € HT – 7 261.40 € TTC.

• Stade, terrain de football : contrat annuel dans le cadre de la lutte contre les taupes

Le Conseil Municipal retient la proposition de contrat annuel de l'EURL PHYTO-CONTROL, 1114 Route de la Bascule – 01560 Cormoz, d'un montant de 735.00 € HT – 882.00€ TTC. Le nombre d'intervention est illimité durant la période dudit contrat

• Création d'une bande piétonne au bourg

Le Conseil Municipal retient la proposition établie par l'entreprise ROUX TP, pour la création d'une bande piétonne le long de la RD 52^E afin de sécuriser et faciliter l'accès à l'ensemble « Mairie, Ecole, Garderie et Salle Polyvalente », d'un montant de 2 985.25 € HT - 3 582.30 € TTC.

• Budget Primitif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le budget primitif «COMMUNE » qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	402 517.74 €	215 483.09 €
RECETTES	402 517.74 €	215 483.09 €

Affaires diverses :

-RPI

Dans le cadre de la COP21 de décembre 2015 où les communes ont été sollicitées pour planter un arbre, les enfants de l'école de DOMSURE ont planté un Liquidambar aussi appelé Copalme dans l'espace vert public entre les écoles et la crèche